

N/REF : 22/09/2025 14H51 C:000003 I:80075
V/REF : AC/C28600
V/Email reçu le Lundi 22/09/2025 a 14H51

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLM
IMMEUBLE : CLOS MIRABELLES -CLM
40, MAIL DE LA BESNERAIE
CLOS DES MIRABELLES/GRAND BOIS
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 30 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 40 BESNERAIE - MME ANGER 06 15 68 97 13
LOGEMENT N° 106832, PORTE N°26, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : RÉPARATION FUITE SUR CHAUDIERE

Donneur d'ordre : M. M BRON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 25/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU LOGEMENT
CONSTAT : FUITE D'ÉVACUATION AU NIVEAU DE LA CHAUDIERE
REMARQUE : ÉVACUATION DE LA CHAUDIERE A SUBIT UN COUP DE MEULEUSE
REFECTION DU TRONÇON ÉVACUATION CHAUDIERE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 25/09/25 a 16H30 M. M BRON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	PBL002-Dépose Tuyauterie/Ml	1	20,00	40,00
2,00	PBL005-Rempl.tuyauterie PVC /Ml	1	45,00	90,00
TOTAL H.T.				130,00
T.V.A. a 10,00%				13,00
TOTAL T.T.C.En EURO				143,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.